



<http://cerclefeminin.paris.free.fr>

éditorial

Bonjour,

Je ne sais pas pour vous, mais pour moi au fur et à mesure que j' « attrape » de la maturité, le temps va plus vite et du coup, il est parfois difficile de faire face à tout ce qui arrive.

Le temps serait-il une illusion, une réalité intangible ou variable ? Où es-tu, Einstein ? (Désolé pour les jeunes lecteurs). Bref, tout cela pour vous écrire qu'encore une fois, le calendrier est très chargé et va permettre à tous de trouver, nous l'espérons, de quoi satisfaire et éveiller votre curiosité, de progresser et de relever de nouveaux défis en passant de bons moments ensemble.

Retenez le week-end de l'Ascension le **samedi 23 mai** : challenge de karaté organisé par l'OMS du 16^{ème} arrondissement avec entraînement pour tous et le fameux concours de gâteaux. Parents et amis peuvent venir.

Dimanche 24 mai : coupe Ile de France Wado-Ryu.

A cette occasion, je demande l'aide de tous pour accompagner les compétiteurs, aider à la buvette et à l'organisation. Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues.

Un stage de self-défense aura lieu le **samedi 20 juin** (ouvert à toutes et tous, à partir de 15 ans, même extérieurs au club), retenez le **mardi 23 juin pour la traditionnelle fête du club** et le **vendredi 26 juin pour le dîner** de fin d'année.

Dimanche 24 mai 2009 Coupe Ile de France Wado Ryu

Gymnase Léo Lagrange

Notez cette date dans vos agendas !

10 000 jours pour forger
100 000 jours pour polir
Miyamoto Musashi

N°28 JANVIER – MARS 2009

A cela se rajoutent les passages de grade et les stages qu'il faut aller voir sur notre site comme sur celui de la fédération (FFFDA).

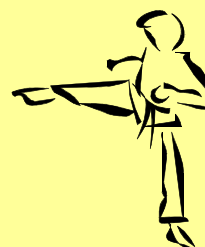
Avec l'équipe enseignante, nous avons déjà prévu des nouveautés au niveau de l'organisation pour l'année prochaine que nous vous les dévoilerons le jour de la fête du club.

Je remercie toute l'équipe enseignante : Roseline, Christiane, Bernard, Xavier, Thierry, Olivier, Sandra, ainsi que toutes les ceintures noires et vous tous, les membres du club, qui font que j'ai un véritable plaisir à être avec vous.

J'espère que ce programme vous satisfera et vous donnera encore plus envie de participer aux séances et comme la régularité est une des clés de la progression, je vous dis à bientôt aux cours.

Sportivement vôtre
Jean-Michel

PS : Vous pouvez également obtenir les infos par mail. Envoyez le vôtre à jmlarget@orange.fr ou sur le site du CFP.



MAIRIE DE PARIS 

loi 1901 2

reportage 3

reportage suite 4

dessins 5

ceinture 6

japon 7

infos pratiques 8

Une association « Loi 1901 », c'est quoi ?

Une association est un regroupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens afin d'exercer une activité dont le but n'est pas leur enrichissement personnel. c'est pourquoi on parle aussi d'association à but non lucratif, ou d'association sans but lucratif en Belgique, association « loi 1901 » en France,etc.

La Liberté d'Association est un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 20 : Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ; Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association).

Le caractère désintéressé interdit la distribution d'un bénéfice aux associés mais il n'implique pas que l'activité soit déficitaire : un bénéfice peut servir à développer l'activité.

En France, on parle d'association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ou de manière plus courte, « d'association loi 1901 ». Cette loi a été mise en place par le gouvernement de Waldeck-Rousseau.

Les formalités de déclaration de la constitution ou de la modification d'une association « loi 1901 » sont simples et peuvent être effectuées par courrier. Pour créer une Association « Loi 1901 », il faut suivre quelques étapes :

1. Définir le projet de l'association : Quelles activités ? Pour qui ? Comment ? Avec quelles compétences ?
2. Rédiger les statuts : Ce sont les règles qui formalisent l'identité, les activités et l'organisation de l'association
3. Déterminer le nom complet de l'association, son objet, sa durée
4. Arrêter le mode de désignation des dirigeants (président, trésorier, secrétaire), leurs prérogatives
5. Fixer les différentes instances : le conseil d'administration, les assemblées générales, le bureau
6. Fixer les conditions d'adhésion et de ressources et élaborer le règlement intérieur qui sera voté
7. Réunir les membres potentiels (assemblée constitutive) afin de voter les statuts et d'élire les membres du conseil d'administration et du bureau
8. Déposer une déclaration de l'association et les statuts en 2 exemplaires, datés et signés, à la préfecture et publier au Journal Officiel



Pierre Marie René Ernest Waldeck-Rousseau, né à Nantes le 2 décembre 1846 et mort à Corbeil-Essonnes le 10 août 1904, est un homme politique français. Il est célèbre pour avoir participé à la légalisation des syndicats par la loi du 21 mars 1884 (dite Loi Waldeck-Rousseau) ainsi que pour la création des associations dites « Loi 1901 ».

<p>CP PRÉFECTURE DE POLICE CABINET DU PRÉFET Sous-Direction Administrative 1^{er} BUREAU</p> <p>N° D'ORDRE 28/407482 N° DE DOSSIER 00000057 P</p> <p><small>Ce courrier n'a été créé que pour répondre dans toutes les communications adressées à la Préfecture de Police.</small></p> <p><small>Aux termes du Décret du 16 août 1901 (art. 6 et 31), les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée. Les dates des modifications relatives aux modifications et changements sont mentionnées au registre.</small></p> <p><small>Toutes les modifications introduites dans le fonctionnement d'une association qui comportent modification au contenu de la première insertion doivent faire l'objet d'une insertion rectificative publiée au Journal Officiel dans la même forme.</small></p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ASSOCIATIONS RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATIONS</p> <p>Conformément à l'article 3 du Décret du 16 août 1901</p> <p>M. ONSIEUR GONZAGUE DE MONTELL demeurant 79 RUE PIERRE BROSSOLLETTE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX se présentant en qualité de PRÉSIDENT de l'association dénommée: CERCLE FÉMININ DE PARIS</p> <p>a déclaré le 16/12/2004 que des modifications ont été apportées par cette association:</p> <p>AU COMITE DIRECTEUR XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX aux statuts XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p> <p>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p> <p>Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt des modifications ou changements apportés dans l'association sans préjuger en quoi que ce soit sa légalité.</p> <p>Paris, le 17/12/2004</p> <p>POUR LE PRÉFET DE POLICE, Le chef de bureau, <i>[Signature]</i> Christine MOORGHEN</p>
--	---

Evidemment, le plus important reste de bien définir le projet et c'est sans doute le plus difficile : être sûr de se placer dans un esprit « associatif » (et non lucratif ou consumériste), d'avoir un projet sur le long terme et de savoir comment le faire vivre... etc.

Une fois constituée, une association, pour exister et durer, nécessite une attention permanente des membres qui la dirigent, d'autant plus que ce sont presque tous des bénévoles.

En France, la quasi totalité des clubs de sport amateur sont des associations « Loi 1901 ». En effet, au dernier recensement (2007), plus d'un million d'associations existait en France, dont 24% de sports.

Notre club, le Cercle Féminin de Paris, n'échappe pas à la règle, pas plus d'ailleurs que la Fédération Française de Karaté (Cf. Le Kimono Déchaîné n°26). Ce sont tous deux des « Loi 1901 » !

Bernard Armand

Récépissé de déclaration du Cercle Féminin de Paris comme association Loi 1901

Reportage : au cœur des cours du samedi



*L'entrée du dojo, 14 rue des Bauches.
On dirait pas comme ça ...*



*Et des photos de groupe des enfants (10h00 – 11h30),
sérieux, puis en grimaces !*

*L'après-midi (13h00-15h00), place aux adultes ...
qui font aussi des grimaces ! Sacré Xavier !*

*Et puis tout le monde passe aux exercices,
débutants comme ceintures noires.*





Certain(e)s peaufinent les katas, d'autres choisissent des voies plus ... rugueuses !



*Quant à Manuel ... aïe aïe aïe,
Faut pas saisir Jean-Michel comme ça !
Visiblement, son coude est relié à sa langue ...*



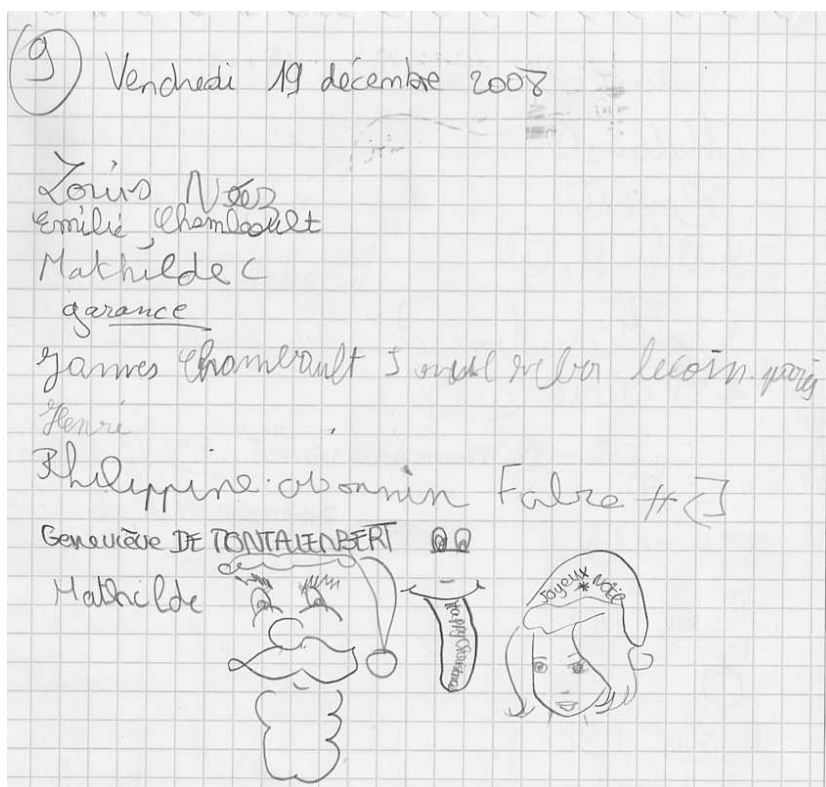
Les bonnes choses ayant une fin, un peu d'étirements (pas de photos, la photographe étant en pleine relaxation) et puis, hop, un petit rangement de tapis !

Rien de tel pour la cohésion de groupe.

La prochaine fois, un reportage au cœur des cours enfants de la semaine.

Christiane Armand

Quand les enfants improvisent ...



Le vendredi, pour le cours de 18h00 et le Samedi pour celui de 10h30, nous demandons aux enfants d'inscrire leur nom sur une feuille avant de venir sur le tatami.

De cours en cours, nos petits pratiquants débordant d'imagination ont spontanément commencé à décorer la triste feuille de présence avec quelques dessins ...

Nous n'avons pas résisté à l'envie de vous montrer quelques extraits de ces œuvres.

Toujours est-il que le petit dessin avant d'entrer en cours est à présent devenu une véritable institution ... et chacun attend patiemment son tour avant d'agrémenter la feuille d'un croquis de son style !

Bernard Armand



Bien mettre sa ceinture en dix étapes !



L'extrémité brodée placée à votre droite, faire le tour de la taille avec la ceinture, en tournant vers votre gauche.

La ceinture passe par dessus.



En tournant dans le même sens, faire un second tour vers votre gauche.

Ainsi entourée, la ceinture ne se croise pas dans le dos et ne forme pas d'épaisseur.

Placer la seconde extrémité par dessus



La glisser sous les deux tours de la ceinture.

A présent, l'extrémité non brodée entoure l'extrémité brodée et les deux tours déjà en place.



Redescendre l'extrémité non brodée vers le bas et la droite, pour former une boucle lâche.

Prendre l'extrémité brodée, la remonter et la glisser dans cette boucle.



Tirer doucement puis avec un coup sec en fin de mouvement pour former le nœud.

L'extrémité brodée pend à présent à gauche, la boucle du nœud est à droite.



Les contentieux territoriaux du Japon

Si le Japon est une île, ou plutôt, un ensemble de centaines d'îles, la logique aurait voulu que ce pays soit à l'abri des contentieux territoriaux de la plupart des autres pays dans le Monde qui n'ont pas la chance de se trouver sans voisin terrestre immédiat. Pourtant, par son histoire et en raison de son positionnement géographique, le Japon cumule de lourds contentieux territoriaux. En consultant une carte, il est frappant de constater que le Japon se trouve dans une zone particulièrement « chaude » et que ses voisins immédiats sont parmi les pays les plus puissants du Monde. Et lorsque ces pays ont eux mêmes des rivalités économiques, politiques et militaires, on comprend plus

facilement combien est délicat le travail de la diplomatie japonaise : faisons ensemble un tour des abords de la « propriété » ...

La Chine, en face du Japon, est devenue une puissance économique majeure ; sa population représente plus 25 % de la population mondiale, soit 14 fois la population du Japon. Cet pays, appelé autrefois l'Empire du Milieu, ne cache plus au monde qu'elle a acquis, grâce à son développement économique et technologique, une puissance militaire qui la place directement en « challenger » direct, non pas de la Russie, mais des Etats Unis. Et lorsque l'on sait que la sécurité militaire du Japon dépend directement du soutien sans faille des Etats Unis, le développement militaire de la Chine a de quoi inquiéter les responsables Japonais.

Or, Japon et Chine ont un contentieux territorial important qui résulte des conflits du passé, mais aussi parce que certains territoires revendiqués représentent des enjeux économiques majeurs, et des atouts stratégiques essentiels dans la compétition en cours. Ainsi, les îles Senkaku entre Taiwan et Okinawa sont revendiquées par la Chine. La Russie, en face de l'île d'Hokkaido, a tout de la superpuissance militaire, économique et territoriale (c'est le plus grand pays du monde qui à en plus la « chance » d'avoir des frontières communes avec presque tous les pays qui sont à l'origine de crises internationales majeures). Or,

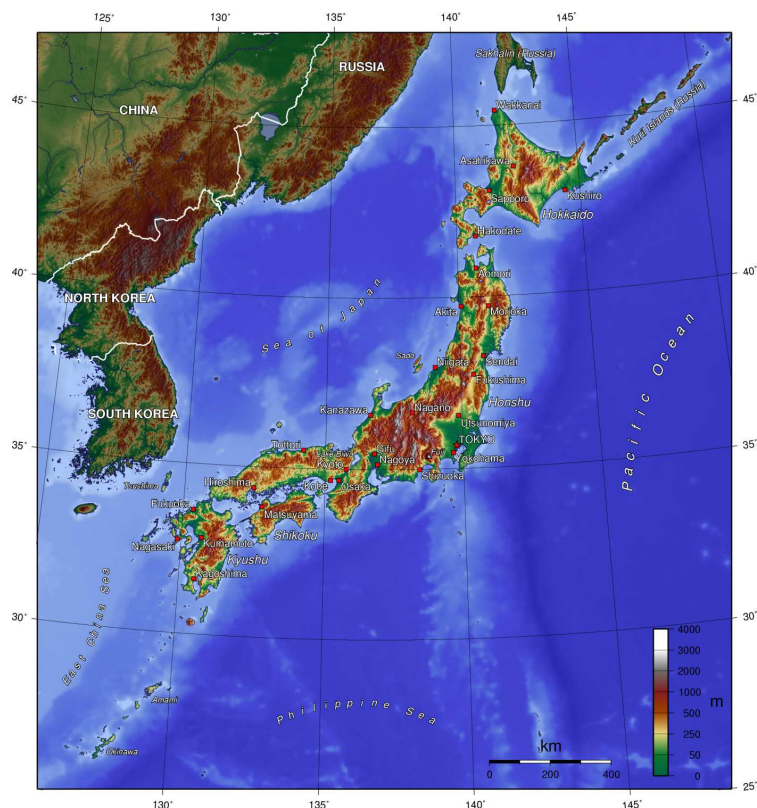
les relations entre le Japon et la Russie (ex Union Soviétique) ont toujours été marqué par des tensions ou conflits majeurs. Les contentieux territoriaux expliquent les guerres passées, et les tensions actuelles :

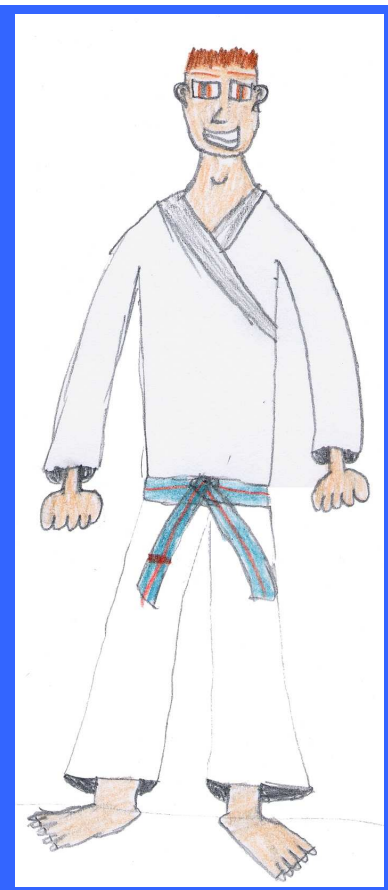
- la guerre russo-japonaise de 1905, dont je vous ai parlé dans l'avant dernier journal,
- la guerre avec l'URSS en 1945, lorsque Staline décida d'envahir le Japon pour s'emparer des îles Kouriles et pour peser un peu plus dans cette partie du Monde, sont autant de témoignages de la dangerosité des contentieux territoriaux dans cette partie de l'Orient.
- Depuis 1945, le Japon a en effet toujours protesté contre « l'occupation » des îles Kouriles et a régulièrement demandé la rétrocession de ces territoires perdus *in extremis*. Mais la possession de ces îles représentent un intérêt économique car les eaux alentours sont très poissonneuses et la présence militaire russe permet à ceux ci de verrouiller la mer d'Okhotsk et de protéger les côtes sibériennes.

De récentes manifestations de Japonais, mouvements passés totalement inaperçus des grands médias occidentaux , ont amené une crispation très récente de la diplomatie russe. En regardant les autres pays proches du Japon, on découvre la péninsule coréenne dont tout le monde connaît l'histoire plus que difficile avec le Japon. Je vous ai parlé il y a quelques temps, de la guerre sino-japonaise qui s'était terminée par la victoire du Japon en 1895 et par la signature du Traité de Shimonoseki permettant au Japon d'assurer sa domination sur la péninsule coréenne. La dureté de l'occupation japonaise de cette partie du Monde a durablement marqué la mémoire des habitants.

Aujourd'hui, si les relations avec la Corée du Sud, alliée elle aussi des Etats Unis, « gomme » les souvenirs du passé, la Corée du Nord, elle, représente pour le Japon, une source majeure d'inquiétudes, et ce d'autant plus depuis le tir réussi d'un missile nucléaire par la Corée du Nord. Le Japon, lui, n'en possède pas mais le message a été clair : les missiles nord coréens ont désormais une portée balistique qui leur permet d'atteindre le territoire japonais et la sanctuarisation n'est plus garantie. L'affirmation de la puissance militaire comme reconnaissance internationale a sans doute aussi pesé dans la décision du Japon d'envoyer des « forces d'auto défense », c'est à dire l'armée japonaise, hors du territoire insulaire, la première fois depuis plus de 60 ans, en soutenant l'effort de guerre américain en Irak. C'est une vraie barrière psychologique qui a été franchie et qui témoigne de l'âpreté de la compétition dans cette région du monde.

En conclusion, il est révélateur qu'avec tous ces contentieux territoriaux, le principal allié du Japon, les Etats unis, ne se trouve pas sur le continent asiatique, mais sur un autre continent. C'est dire la lourde tâche de ce pays pour assurer, non seulement sa survie, mais simplement pour « peser » dans cette région du globe. La protection militaire américaine, symbolisée par leur présence sur la base d'Okinawa, met en évidence le caractère inconfortable du positionnement géographique du Japon et rend particulièrement dangereux la pérennité de contentieux territoriaux avec des voisins aussi puissants.

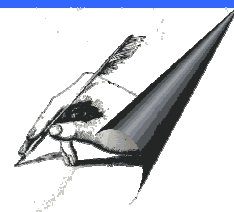




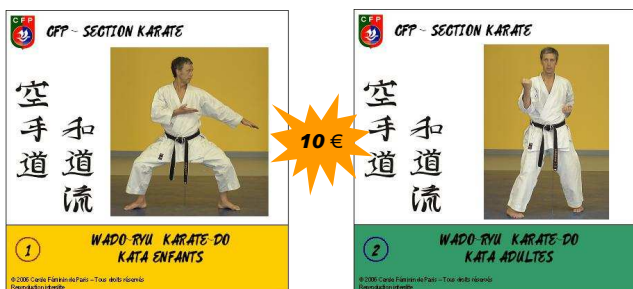
Un beau dessin noir et blanc de Claire ...
 ... et un géant en karatégi d'Alexandre !
 Bravo pour vos dessins !

Ce journal est à vous !

Alors, petits et grands, n'hésitez pas à prendre vos crayons pour tous les articles et dessins que vous avez envie de faire paraître. Jean-Michel, Roseline, Christiane et Bernard sont à votre disposition pour récolter votre production.



Le DVD Karaté du CFP



Retrouvez tous les Katas enfants et adultes ainsi que les positions de base sur les deux DVD du club ! Réservez-les auprès de Jean-Michel

Ces DVD ont été réalisés bénévolement par des membres du Club. Ils sont destinés aux enfants comme aux adultes pratiquants pour servir de support pédagogique complémentaire aux cours dans l'apprentissage des katas de notre style de karaté (le Wado-ryu). L'argent recueilli lors de leur vente revient intégralement au club et les bénéfices dégagés sont entièrement destinés au financement de matériel pédagogique pour les enfants et les adultes.

Les jeux de mots du Karaté

A la suite de plusieurs cours de karaté (le mardi et le samedi) avec l'aide d'autres karatékas nous avons inventé quelque jeu de mot...

Je **bassaï** par ici un jour → Je passai par ici un jour

Le **sanbon** de Bayonne → Le jambon de Bayonne

Il **sanbon** la pomme → Il sent bon la pomme

Veux-tu du **teicho** ? → Veux-tu du thé chaud ?

Seichan l'école ! → No coment !

Guillaume Armand